

Dépôt de plainte par une personne n ayant pas vu les faits

Par **Alexia**, le **15/10/2020** à **20:55**

Bonjour ma question est la suivante, je me retrouve avec des soucis de voisinage, au mois de juin une altercation a lieu avec mon voisin il m a mis en danger sur la route, ce n'est pas la première fois plus menace d écraser mes chiens, quelques instants plus tard descendant dans son engin agricole en passant chez moi avec un sourire moqueur narquoi je lui fais un doigt d honneur, il fait de même plus pile avec son engin agricole, fonce devant mon portail en me disant je vais te baiser, ca va mal finir ! Ce Mr m ayant deja frappé je lui jete des pierres qui sont à côté de moi pour le faire fuir. Sur ces faits c est sa femme non présente qui a déposé une plainte contre moi pour dégradation de bien, ce jour là suite à de nombreux soucis je décide d aller à la gendarmerie déposer plainte également, je reconnais avoir lancé les pierres sur Mr mais pas sur son engin, je me demande si cela est possible de déposer plainte alors qu elle n a pas vu les faits n étant pas présente? Est ce en cas de personnes majeurs ce n était pas à Mr de déposer plainte?

merci de vos reponses

Par **Alexia**, le **15/10/2020** à **20:59**

Autres questions l années dernières ce Mr m a frappé dans la rue il y a avait mon conjoint et ma fille j ai appelé la gendarmerie ils ne sont pas déplacé, découragé par cette situation je n ai pas fais d autres démarches type main courante ou plainte car il fallait aller au médecin enfin c est bien compliqué de se faire reconnaître victime, Au mois de juin je voulais déposer plainte pour ce fait mais le gendarmes. M a dit que c était trop tard et dons n a rien enregistré . Puis je faire quelque chose à ce jour? Je vous remerci